

actu FRAPNA

Toute l'actualité de la protection de la nature en **Savoie**

DOSSIER / MONTAGNE : RÊVE OU CAUCHEMAR ? **P6**

UN SITE WEB POUR LES **SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT** **P4**

LES **BOUQUETINS** DE CHARTREUSE EN PLEINE FORME **P12**

n°58
JAN-FÉV-MAR 2016



FRAPNA

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Edito

CONSTRUISONS 2016 ENSEMBLE

A la manière de Jean Yanne on pourrait dire que la COP 21 c'était un peu « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ». Reste cependant à valider, à commencer par les grands pollueurs, certaines orientations allant dans le bon sens, mais qui, faute de volonté durable pourraient se heurter au mur intraitable du changement climatique.

Retour à notre avenir immédiat, celui de 2016. Une année sans élection mais qui prépare la mère de toutes les élections : la présidentielle. Vous n'échapperez pas en 2016 aux positionnements et aux états d'âme sur le sujet de Pierre, Paul, Jacques et consorts, relayés par un assourdissant tambour médiatique.

Mais évoquera-t-on toujours l'environnement à préserver, la nature à valoriser ? Dans de beaux et consensuels discours sans doute. Mais quels seront les actes sur le terrain ?

Inutile de vous le cacher, les associations environnementalistes sont inquiètes des signes négatifs qui leur remontent. Parfois, au mieux, l'environnement risque de devenir simple valeur d'ajustement dans des budgets contraints, au lieu de figurer comme une priorité.

Ce serait une erreur tragique de faire le dos rond en regardant passer, avec fatalisme, le train des mauvaises nouvelles.

Nous devons le répéter : il n'y a pas d'économie performante et inscrite dans la durée qui puisse se développer en opposition avec une action écologique forte.

Nous martèlerons sans cesse ce discours en 2016 sans état d'âme. En promouvant d'une part les actions éducatives de la FRAPNA sur le terrain, en appuyant les bonnes initiatives, et en démontrant, par la négociation en premier lieu, en quoi tel ou tel projet est néfaste pour l'environnement.

L'argent est le nerf de la guerre, dit-on, et il pourrait nous manquer pour réaliser nos objectifs qui doivent rester ambitieux. Comme nous ne disposons pas de planche à billets, nous étudierons avec vous, si besoin, comment sortir d'une éventuelle impasse.

Bonne année à tous et à toutes

Michel LEVY

Au sommaire

6 Dossier Montagne : rêve ou cauchemar ?

3 Déchets : une démarche d'économie circulaire

4 Le printemps avant l'heure pour la flore

4 Un site web pour les sentinelles de l'environnement

5 Coups bas sur les milieux aquatiques

9 La grande illusion du Lyon-Turin ferroviaire

10 La FRAPNA et la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

11 Vanoise : un nouveau président pour le parc

12 Les loups sont chassés mais les bouquetins prospèrent

Responsable publication : Michel LEVY
Conception Graphique : FRAPNA Savoie
Crédit photo pour la couverture : Scott Schwartz (Flickr Creative Commons)

Imprimé sur papier recyclé
par Allocopy / Curial 100 prom Jean Monnet / Chambéry

Parution janvier 2016

Association loi 1901

FRAPNA Savoie

26, passage Sébastien Charléty
73000 CHAMBERY

Tèl : 04.79.85.31.79

frapna-savoie@frapna.org
www.frapna-savoie.org



La FRAPNA est membre de France Nature Environnement.

UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ne plus « produire, utiliser, pour jeter », mais « réduire, valoriser pour créer des emplois localement et préserver nos ressources », c'est l'ère de l'économie circulaire !

L'adhésion des entreprises, des citoyens à cette démarche passe inévitablement par leur formation et sensibilisation.

L'équipe d'animation de la FRAPNA Savoie travaille en synergie avec le service déchets de Chambéry Métropole sur le volet sensibilisation auprès des élèves du second degré (36 établissements). Un partenariat qui permet de partager les compétences, mutualiser et innover de nouveaux contenus pédagogiques. Cette année, nous sommes intervenus auprès de 13 établissements pour réaliser au total 55 animations. 5 contenus d'animations sont proposés et adaptés au niveau des classes. Les objectifs visent à mieux connaître les compétences de l'agglomération, encourager le tri, comprendre ses enjeux et découvrir les différentes filières. Certaines interventions avec le lycée professionnel du Nivolet ont lieu directement au sein de l'entreprise NANTET qui collecte et traite les déchets de chantier et déchetterie. Une expérience très forte pour ces élèves issus de la filière du BTP qui découvrent alors les coulisses de cette gestion et le recyclage quasi intégral des matériaux et même du placoplâtre.

Territoire zéro déchet

Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : Chambéry métropole, la Communauté d'Agglomération d'Annecy, celle du Lac du Bourget et le Syndicat mixte de l'Albanais s'engagent ensemble à réduire les déchets produits sur leur territoire. Ce projet «TZDZG» a pour objectifs de réduire le gaspillage, donner une deuxième vie aux produits et recycler tout ce qui est possible. Ici les mots-clés, sont la démarche participative, le retour d'expérience des bonnes pratiques, la mutualisation et l'économie circulaire. Les acteurs écono-



Source : Commission européenne

miques locaux (entreprises hors secteur « déchet », réparateurs, recycleurs, etc.) seront un atout pour gagner le défi proposé. La FRAPNA, en représentant d'associations, est partie prenante de ce programme sur 3 ans.

Stanley ROUSSEL et Hervé BILLARD

Pour en savoir plus sur les animations proposées : <http://www.chambery-metropole.fr/3372-poubelle-qu-est-ce-que-tu-manges-htm> et sur le TZDZG : http://www.chambery-metropole.fr/uploads/Externe/55/PSE-FI-CHIER_539_1436263858.pdf

Sentinelles de l'environnement

UN SITE WEB INTERACTIF

Qui n'a pas constaté une décharge sauvage en allant se promener, de la mousse suspecte à la surface du ruisseau derrière chez soi, des actions destructrices de la faune et la flore... et s'est demandé que faire ?

Le site web participatif (*) conçu par la FRAPNA permet justement de signaler en quelques clics une atteinte à l'environnement sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la localiser précisément et de joindre des photos dès le constat sur le terrain. Si vous disposez d'un smartphone, vous pouvez signaler l'atteinte directement sur les lieux. Ou sur votre ordinateur et tablette en rentrant chez vous ! Retrouvez également sur ce site :

- la carte interactive permettant de localiser les atteintes et les enjeux environnementaux
- des conseils, des ressources documentaires
- l'agenda FRAPNA-FRANE(**) des ateliers, formations et des chantiers nature.

Sur ce même site, signalez-nous aussi des manquements à la réglementation concernant l'éclairage : bâtiments non résidentiels allumés après 1h du matin ou publicités lumineuses non éteintes entre 1h et 6h (sauf dérogations prévues notamment pendant les périodes de fêtes).

Stéphanie DUPONT

(*)www.sentinelle-environnement.fr (**)Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement

Le printemps avant l'heure

DES PULSATILLES EN FLEUR...



Photo : THIERRY DELAHAYE

Une floraison hors saison.

En cette fin d'année 2015 très douce sur le plan climatique, nous avons constaté des floraisons décalées de plantes printanières comme la Pulsatille de printemps.

Les plantes à fleurs ne sont pas censées fleurir n'importe quand. La fleur est une remarquable invention du monde végétal qui a contribué au succès évolutif de centaines de milliers d'espèces sur tous les continents. La fleur protège les organes reproducteurs, attire les pollinisateurs et donne naissance à un fruit qui contient les graines, à l'origine d'une nouvelle génération indispensable à la survie de l'espèce. Les facteurs qui influencent les floraisons sont connus depuis un siècle et maintenant élucidés dans l'intimité moléculaire des cellules végétales. Sous nos climats tempérés, l'exposition au froid et le changement de la durée du jour déterminent les floraisons synchronisées des crocus au printemps, des colchiques l'automne...

Des études en lien avec le réchauffement climatique démontrent des floraisons de plus en plus précoces. Mais nous ne pouvons que nous interroger sur le déclenchement de la floraison chez des individus qui ne produiront pas de graines viables pour assurer leur descendance.

Thierry DELAHAYE

A proximité du lac du Bourget

COUPS BAS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Rien n'allait être comme avant dixit le directeur du CISALB (Comité Intersyndical d'Assainissement du Lac du Bourget) selon lequel on entrerait même dans une ère de transparence. Raison invoquée : le transfert de compétences en sa faveur qui s'officialiserait lors du départ en retraite de son alter ego du service cours d'eau de Chambéry métropole. Dans les faits, on assiste plutôt à une mise en œuvre simultanée de plusieurs chantiers impactant les milieux aquatiques sans information préalable... et en pleine opacité !

Grosse opération d'abord dans le secteur des Cavettes situé à l'amont immédiat de la décharge réhabilitée de Terre Nue au Viviers du Lac. Il s'agit là aussi d'un ancien dépôt d'ordures ménagères et de déchets divers qu'une végétation de saules et de frênes mais aussi de renouées avait recolonisé. Les travaux ont commencé avant l'autorisation nécessaire tandis que le dossier correspondant a été présenté au CODERST sans le moindre plan. Si le projet, globalement positif, vise à stériliser les déchets enfouis en les recouvrant d'une zone humide imperméable, il aurait été intéressant d'éviter de remblayer à l'occasion un marais répertorié d'un hectare, bordé d'aulnes si utiles à la dépollution des eaux superficielles .. mais abattus prématurément !

Des atteintes cumulées aux habitats

Autre souci dans le bras de décharge de la Leysse où de lourds engins ont surcreusé le chenal de dérivation des crues au détriment de toute la végétation aquatique. La FRAPNA et le CEN (Conservatoire des Espaces Naturel) avaient critiqué jusqu'alors l'entretien de ce secteur réalisé par Chambéry métropole au moment de la nidification de l'avifaune. Cette fois-ci, c'est juste de destruction des habitats dont il s'agit... tandis qu'une concertation préalable aurait peut-être permis un étalement des travaux sur deux ou trois ans ! Et puis derniers coups bas à nouveau sur les digues de la Leysse. Alors que déjà les dispositions retenues à l'issue des visites préalables aux travaux prévus ne sont pas toujours respectées, cette fois-ci c'est dans le cadre de

l'entretien courant (?) que la végétation arborée a été supprimée massivement. Entre le pont de l'A43 et le pont du Tremblay, la totalité des arbustes a été rasée sur l'ensemble de la digue rive droite sans que l'on puisse invoquer raisonnablement un impératif de sécurité. C'est pourtant derrière cet argument que se retranche le service cours d'eau de Cham-



Saccage d'une zone humide aux Cavettes.

béry métropole ! Interrogée, la DDT (Direction Départementale des Territoires) n'était pas au courant et précise qu'une étude sur l'état des digues doit être rendue. En attendant, c'est la biodiversité qui fait les frais d'une opération brutale et inappropriée.

Devant la répétition des dérives constatées, la FRAPNA a saisi de nouveau le Préfet de Savoie et sollicité une réunion d'information qui aura lieu le 11 janvier prochain au CISALB après coup !

Jean-Claude MADELON

dossier / **Montagne** rêve ou cauchemar ?

« En ma qualité de Savoyard j'avais été sollicité pour étudier la reconversion de Bourg-Saint-Maurice durement touchée par la dépression économique qui avait succédé à la prospérité accompagnant la construction du barrage de Tignes. En cette fin des années 50 et bien qu'on fut en plein dans les trente glorieuses, on sentait que l'économie rurale de montagne était en difficulté. Fallait-il la laisser se dépeupler en laissant ses populations partir vers les villes ou fallait-il impulser un renouveau économique de la région ? »

Ainsi parle Roger Godino, chambérien d'origine, créateur de la station des Arcs (cité dans une publication des Amis de l'Ecole de Paris, 1994). Tout est dit, ou presque, de l'atmosphère qui régnait à l'époque. Les préoccupations environnementales, et plus encore celles du changement climatique affleuraient à peine...

Pourtant « dès les années 1900 le CAF (Club Alpin Français) avait fait part de ses soucis, concernant la protection de la montagne », rappelle Denis Plaze, du CAF d'Albertville, chargé des questions de protection de la montagne et de développement durable. Le CAF, ajoute-t-il a été de ceux qui ont contribué à la création du Parc National de la Vanoise (1963). Quelques années plus tard, dans les années 1970, c'est autour de ce même parc de la Vanoise, menacé dans son intégrité, que naissait le mouvement « Homme et Nature », puis la FRAPNA. D'un côté on oeuvre pour la protection, de l'autre côté les bâtisseurs fourbissent leurs armes : « dès 1960, Maurice Michaud (directeur de la reconstruction et directeur départemental des Ponts et Chaussées) s'est entouré d'ingénieurs et d'urbanistes spécialisés dans l'aménagement touristique de la montagne et a commencé à élaborer le plan neige » relate Isabelle Mauz (Histoire et mémoires du parc de la Vanoise, collection Ascendance).

Ce « plan neige », soutenu par l'Etat, alors grand aménageur, ambitionnait la création

de 350 000 nouveaux lits. Finalement 150 000 ont été créés dans ce cadre de 1964 à 1977. La Plagne, les Arcs, Flaine etc sont de cette génération de stations skis aux pieds tissant, après Courchevel (issu auparavant d'une



L'afflux de skieurs sur les pistes engendre la pollution dans les vallées.

volonté départementale), la toile touristique du premier département français de sports d'hiver.

Les jeux olympiques d'Albertville (1992) auxquels les co-présidents du COJO (Comité

dossier / **Montagne** rêve ou cauchemar ?

d'Organisation des Jeux Olympiques), Michel Barnier et Jean-Claude Killy, souhaitaient apporter une approche environnementale ont contribué, au contraire, à développer équipements et accès routiers et autoroutiers,

celle de Monique Gautier, alors présidente de la FRAPNA Savoie.

NOUVEAUX LOISIRS ET POLLUTIONS

Aujourd'hui l'aménagement de la montagne savoyarde entraîne une multitude de problèmes. Le réchauffement climatique engendrera à terme, le désarmement hivernal des stations de basse altitude. Dans les stations de haute altitude, les atteintes à la biodiversité se multiplient. La problématique de l'eau générée par la production de neige artificielle et par les besoins de la population touristique qui s'accroît à travers les loisirs aquatiques, risque de devenir insoluble. Les nouveaux loisirs d'hiver ou d'été, conçus pour attirer une nouvelle clientèle plus jeune et plus festive, risquent de dénaturer encore un peu plus un milieu qui, au seuil du Parc National de la Vanoise, portera les stigmates d'un aménagement urbain mal pensé.

Aux pieds des stations, de Chambéry en Haute-Tarentaise et en Haute-Maurienne, c'est le brouillard de polluants stagnants dans les vallées qui continuera à faire l'actualité les jours de grands chassés-croisés, surtout lors de conditions météorologiques défavorables en hiver par temps anticyclonique. Qui plus est, l'afflux de véhicules produit également des gaz à effet de serre dont la FRAPNA, notamment par sa contribution au débat de la COP 21, souhaite qu'ils diminuent au plus vite.

Enfin, dans ce panorama on s'interrogera, sur la non-prise en compte du bilan carbone des avions -moyen de transport le plus polluant-transitant par l'aéroport de Chambéry.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Tarentaise-Vanoise, document d'urbanisme à l'échelle d'un territoire, en cours d'élaboration, prendra-t-il en compte tous les effets générés par les stations? La FRAPNA aimerait qu'un tel virage soit pris...

Michel LEVY

comme l'autoroute jusqu'à Albertville et la 2X2 voies jusqu'à Moûtiers, créant de nouveaux « aspirateurs » à voitures. Dans le large consensus qui prévalait à l'époque seules quelques voix contraires s'élevaient, comme



dossier / Montagne rêve ou cauchemar ?

LES 4 VÉRITÉS DE JEAN-PIERRE FEUVRIER

Un demi-siècle au service de la montagne! Impliqué professionnellement dans la gestion de la forêt, puis dans les parcs nationaux, dans le secteur de la prévention des risques naturels, grand randonneur et responsable bénévole des fédérations de randonnée : pour Jean-Pierre FEUVRIER culture montagnarde rime avec nature à préserver.

Extraits choisis :

CONFLIT D'USAGE :

« Je suis allé à Tignes l'été dernier, j'ai parcouru tous les sentiers de randonnée. Ce sont devenus des toboggans à VTT. On ne tient plus debout. Les VTT sont emmenés au sommet par les remontées mécaniques. Le VTT de descente rend les sentiers impraticables. Pourtant jusqu'à nouvel ordre il y a plus de randonneurs que de vététistes. Heureusement, pour prendre l'exemple de Tignes, un sentier est interdit aux vététistes, c'est celui du GR (Grande Randonnée).

RISQUES NATURELS :

« J'avais intégré le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne) en décembre 1980. En mars 1981 il y a eu la crue du torrent de La Ravoire, qui prend naissance au dessus de la station Arc 1600. A l'époque on se souciait des risques au dessus, pas au dessous. La création de routes, parkings, tennis a modifié le fonctionnement du ruisseau des Arcs. Cela a généré une lave torrentielle. La répercussion s'est faite au niveau de l'Isère qui a envahi la zone artisanale de Bourg-Saint-Maurice. Les dégâts se sont montés à 50 millions de francs de l'époque.

LA MÉMOIRE ET L'ARGENT :

« J'ai eu à donner mon avis dans le cadre des procédures UTN (Unité Touristique Nouvelle) sur les risques naturels. J'ai constaté la difficulté des grandes stations à appréhender ce type de risques, car l'avalanche passe toujours chez le voisin. Et puis, dans les stations, la mémoire est inversement proportionnelle au prix du m² ».

LA STATION IDÉALE :

« Je rêve de voir un jour une station tellement bien faite qu'elle soit au sein d'un parc national...Mais je rêve! » (sourire...).

M.L.

Domaines skiabiles

16.8%

La France est le premier pays au monde (16,8% des domaines skiabiles) devant les USA et l'Autriche.

Fréquentation

37% pour 8

Les 8 plus grandes stations de Tarentaise représentent 37% de la fréquentation française des stations.

Route

38 000

Le samedi 1er mars 2014 ce sont 38 000 véhicules se rendant vers la Tarentaise qui ont été comptabilisés au PC de circulation d'Albertville. C'est le record absolu.

Train

20 000

Environ 20 000 voyageurs vers la Tarentaise les samedis de grand départ (source SNCF).

Avion

230 000

C'est le nombre de passagers en moyenne annuelle à l'aéroport de Chambéry (214 000 en 2014).

Gaz à effet de serre

33% résidents
67% touristes

En Tarentaise-Vanoise les gaz à effet de serre proviennent à 33% des résidents, à 67% des touristes (source : thèse d'Anouk Bonnemains, 2015).

LYON-TURIN : LA GRANDE ILLUSION !

Le projet de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin de 260 km (1) comprend un tunnel de base de 57 km entre la France et l'Italie, et la construction de 75 Km d'autres tunnels sous les massifs de l'Epine, de la Chartreuse, de Belledonne et du Glandon.

Ses promoteurs tentent de convaincre de l'inadaptation de la ligne existante dite du Mont-Cenis qui serait limitée en capacité, trop pentue, trop bruyante, non sécurisée, non compétitive. Pourtant, d'après les organismes officiels, la capacité de cette ligne se situe entre 15 et 20 millions de tonnes par an, alors qu'elle n'est utilisée qu'à hauteur de 3,2 millions aujourd'hui. Cherchez l'erreur!

La ligne actuelle au gabarit européen permet le passage sur le rail de la plupart des remorques de poids lourds. Elle présente aussi l'avantage d'être déjà amortie et disponible immédiatement pour relancer le fret ferroviaire pour peu qu'il y ait volonté politique...

La prolongation jusqu'à Ambérieu en Bugey de l'AFA (Autoroute Ferroviaire Alpine) qui assure actuellement la liaison entre Aiton et Orbassano (près de Turin) permettrait d'éliminer à court terme une grande partie des poids lourds dans les vallées alpines et en Combe de Savoie. Cette solution est soutenue par plusieurs associations dont Vivre et Agir en Maurienne.

En revanche les promoteurs sont incapables de démontrer la pertinence socio-économique de la nouvelle ligne. Les coûts ont été sous-estimés, et les prévisions de trafic fret gonflés. Le fret (rail + route) est en chute depuis 1998 dans les Alpes du Nord passant de 34 Mt à 23Mt en 2013.

Les promoteurs du Lyon-Turin ont choisi le passage en force. Avec à la clé conflits d'intérêts, irrégularités, comportements de type mafieux... Pour compenser les dégâts environnementaux ils promettent à la population maurienne, comme placebo, 2000 créations d'emplois, si tout le chantier était réalisé en une seule fois, ce qui est financièrement impossible.

Surdimensionné pour répondre aux exigences d'une économie productiviste basée sur la recherche du profit maximum, la délocalisation



Photo : light75 - Flickr Creative Commons

Agir dans l'immédiat pour mettre les camions sur le rail.

des productions, le dumping social, la multiplication des transports de marchandises à flux tendu, le Lyon-Turin entrainerait la suppression de 1500 Ha de zones naturelles et de terres agricoles, générerait plus de 18 millions de m³ de déblais, et la modification irréversible des réseaux hydriques des massifs traversés risquant d'assécher les versants. Opérationnel dans 25 ou 30 ans s'il se réalisait en totalité, il laisserait en attendant les poids lourds sur la route au profit du lobby autoroutier, et au plus grand dam des populations exposées à la pollution du diesel cancérigène.

Association VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE

(1) Pour plus d'informations sur ce projet, voir notre site Internet : frapna-savoie.org

LA FRAPNA AU COEUR DU DISPOSITIF

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) est régie par les articles R421-29 à 32 du code de l'Environnement pour concourir à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi de la politique de l'Etat dans le domaine de la chasse et de la protection de la faune sauvage au niveau départemental.

Pour ce faire, elle est chargée d'émettre, dans le respect des équilibres biologiques et des intérêts agricoles et forestiers, des avis sur la gestion des espèces gibiers et la préserva-

Savoie, alors que la Fédération des Chasseurs de la Savoie (FDC Savoie) et l'Association des Piégeurs Agréés de Savoie (APA Savoie) en ont respectivement 8 et 2). Ils peuvent être amenés à siéger au sein de deux formations spécialisées annexes (dont la composition est également fixé par arrêtés préfectoraux) compétentes en matière :

- d'indemnisation des dégâts de gibier ;
- d'animaux classés nuisibles.

La gestion des espèces « nuisibles » s'appuie sur un décret du 23 mars 2012 prévoyant deux arrêtés ministériels et un arrêté préfectoral fixant la liste et les modalités de destruction des espèces classées nuisibles pour chaque département. Les espèces sont traitées en trois groupes en relation avec les trois arrêtés :

- le premier groupe est constitué par les espèces exogènes introduites en France (bernache du Canada, chien viverrin, ragondin, rat musqué, raton laveur et vison d'Amérique) qui sont susceptibles d'être déclarées « nuisibles » sur l'ensemble du territoire métropolitain par un arrêté ministériel annuel ;
- le second groupe comprend la belette, le corbeau freux, la corneille noire, l'étourneau sansonnet, la fouine, le geai des chênes, la martre, la pie bavarde, le putois et le renard. Il donne lieu à la prise d'un arrêté ministériel valable pour trois ans indiquant pour chaque département lesquelles des ces espèces indigènes sont classées nuisibles dans chaque département sur proposition de leurs préfets respectifs après avis de la formation spécialisée « nuisibles » de chaque CDCFS départementale ;
- le troisième groupe rassemble trois espèces indigènes (lapin de garenne, pigeon ramier et sanglier) susceptibles d'être classées « nuisibles » au travers d'un arrêté préfectoral pris annuellement.

Malgré le caractère fortement déséquilibré de la CDCFS à l'avantage des chasseurs, les APN se doivent d'être présentes dans cette instance. Il s'agit non seulement de contribuer à la limitation et au contrôle de l'activité cynégétique afin de minimiser son impact sur la faune sauvage mais aussi de faire entendre la voix de plus de 98 % de français non chasseurs qui subissent régulièrement l'insécurité générée sur le territoire par cette « activité de loisirs » très spéciale pratiquée par moins de 2 % de la population.

Richard EYNARD-MACHET



Le Préfet propose le classement des espèces comme la belette.

tion de leurs habitats ainsi que sur la détermination et les conditions de destruction des espèces d'animaux classées « nuisibles ».

Pratiquement, et selon les modalités prévues par les dispositions législatives ou réglementaires, cette commission est amenée à :

- se prononcer sur les périodes, les modalités et pratiques de la chasse ainsi que sur celles de destruction des animaux classés nuisibles ;
- être consultée sur l'attribution des plans de chasse et sur la gestion des lots de chasse sur les domaines publics fluvial et maritime ;
- intervenir en matière d'indemnisation des dégâts aux cultures, récoltes et forêts éventuellement causés par les espèces gibier.

Les membres de la CDCFS sont désignés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans avec seulement deux représentants pour les associations de protection de la nature (APN), ceux de la FRAPNA Savoie et de la LPO

LA SAGA CONTINUE

Le vendredi 11 décembre 2015, les nouveaux membres du conseil d'administration du Parc National de la Vanoise se sont réunis à Chambéry. Outre le vote du budget, toujours en baisse, il s'agissait de désigner le Président et les deux Vice-Présidents capables de guider le navire. Deux candidats se sont présentés, deux maires : Alain EMPRIN, maire de Villaroger, porté par l'association des maires des communes du parc et Laurent TRESALET, maire de Peisey-Nancroix, l'une des deux seules communes qui, avec St Martin de Belleville, a signé la charte du Parc national. Refusant cette deuxième candidature, sous-prétexte qu'elle était tardive, Alain EMPRIN, suivi par tous les maires n'ayant pas signé la charte et par les deux conseillères départementales, a décidé de quitter la salle et de ne pas participer au vote.

Ce n'est pas la première fois que des élus pratiquent la politique de la chaise vide : le

27 novembre 2013, certains s'étaient retirés du vote d'approbation de la charte. Drôle de manière de faire avancer la démocratie, comme si les élus locaux seuls étaient légitimes dans l'administration d'un Parc national et comme si l'un d'entre eux, par ailleurs benjamin de l'assemblée, n'avait pas l'autorisation de sortir du lot !...

Bravo au maire de Peisey-Nancroix ! ...pour son projet de territoire, pour sa cohérence, pour son courage et son désir d'ouverture, au point de proposer que le poste de premier Vice-Président soit ultérieurement réservé à un élu dont la commune n'aurait pas adhéré à la charte. Le deuxième Vice-Président est Christophe ROULIER, représentant de Mountain Wilderness, Haut-Mauriennais d'origine...

Christine BERNARD

Membre du Conseil d'administration du Parc National de la Vanoise

Brèves

INCINERATEUR DE CHAMBERY

La FRAPNA avait décidé de ne pas communiquer avant la publication d'un arrêté préfectoral attendu. Cet arrêté est aujourd'hui en vigueur et il prescrit à Savoie Déchets de régulariser sa situation au regard de la pollution atmosphérique émise lors de l'entretien triennal de son incinérateur de Chambéry. Les rejets générés devront être diminués, quantifiés... et surtout déclarés à la DREAL ! De plus l'impact de ces rejets supplémentaires devra être étudié, ce qui selon nous est à mettre en parallèle avec le projet de Savoie Déchets de venir brûler les ordures de Tarentaise au sein d'une agglomération chambérienne où les seuils d'alerte sont déjà souvent dépassés en hiver.

LA FRAPNA ET LA COP21

La FRAPNA et France Nature Environnement (FNE) ont contribué à la COP 21. Le 26

septembre 2015 était organisé un colloque à Grenoble sur les effets et les impacts du changement climatique en montagne. Retrouvez les propositions de FNE-FRAPNA ainsi que les actes du colloque sur notre site Internet : www.frapna-savoie.org

CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

Cours d'eau ou non cours d'eau ? La question se pose dès qu'il s'agit d'appliquer à un projet la loi sur l'eau ou de définir un plan d'épandage des lisiers. A la demande semble-t-il du Ministre de l'Agriculture, sa collègue de l'environnement a donc prescrit à chaque département d'établir une cartographie évolutive de ses ruisseaux.

Ainsi les cours d'eau seront repérés en bleu, certains fossés ou canaux en rouge, le vert étant utilisé lorsque la distinction reste à justifier par expertise. La FRAPNA vient de participer à la dernière phase d'élaboration de cette cartographie.



Photo : Fulvio SPADA - Flickr Creative Commons

55 BOUQUETINS EN CHARTREUSE

Les bouquetins de Chartreuse vont bien. Une trentaine d'entre eux avaient été réintroduits en 2010 et 2011, provenant de Belledonne et de Vanoise. Aujourd'hui la population est estimée à 55 animaux. La population initiale introduite vers le site de la Plagne (Entremont-le-Vieux), avait été victime d'un assez fort taux d'accidents (chutes). Il subsiste 9 femelles et 7 mâles de cette époque.

Aujourd'hui on trouve deux noyaux regroupés vers le Granier et au dessus du cirque de Saint-Même. Quelques mâles, notamment lors des périodes de rut, rayonnent entre le Granier et la dent de Crolles. Aucun problème sanitaire ne se pose. Le parc naturel régional de Chartreuse est preneur d'informations du public. Contact : paul.boudin@parc-chartreuse.net

NON À LA CHASSE AU LOUP

Début septembre 2015, le président, le directeur et un garde du Parc National de la Vanoise étaient séquestrés à Bramans lors d'une réunion publique, par des agriculteurs vindicatifs... Dans la foulée, le 10 septembre, un arrêté préfectoral autorisait l'abattage de 6 loups avec réexamen de la situation (arrêté complémentaire) dès que 4 loups sur 6 auront été tués. 3 l'ont été. Il reste donc un loup à abattre.

La FRAPNA Savoie, qui prend en compte les difficultés des éleveurs, craint qu'à terme cette véritable chasse au loup n'aboutisse à son éradication.

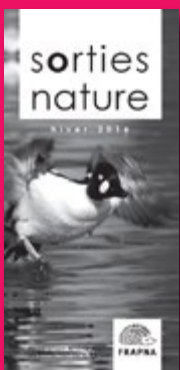
C'est pourquoi le 16 janvier 2016 à 14H00 place Bellecour à Lyon, 23 associations dont la FRAPNA appellent à manifester sous le mot d'ordre explicite «Non à la chasse au loup».



Photo : Rémi BOGEY

A SAISIR !

Retrouvez le programme complet des **SORTIES NATURE** dans les offices de tourisme, mairies, commerces... et sur notre site web. Retrouvez aussi les **propositions de la FRAPNA pour une montagne durable** et les **actes du colloque [Montagne : quand le réchauffement atteint les sommets]** en ligne.



NOS COMMISSIONS

Sorties nature 1er mardi des mois de septembre, décembre et mars à 18h.

Environnement 2ème mercredi du mois à 18h.

Communication 3ème lundi du mois à 18h.

Montagne 3ème mercredi du mois à 18h.

Eau 2ème lundi du mois à 18h30.

PRATIQUE : Vérifier la bonne tenue des commissions sur l'agenda de notre site web.

Toutes ces réunions ont lieu au local de la FRAPNA Savoie et sont ouvertes aux adhérents. Rejoignez-nous !

NOUS RENDRE VISITE

Ma, Jeu : 9h-12h et Mer, Ven : 14h-17h